

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-2 19SGADL0270

**SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 62
Date de convocation : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 20 décembre 2019

OBJET : Services de transports routiers pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM - Lot n° 5 - Desserte des Collèges et Lycées du Creusot et de Montcenis - Autorisation de signature d'une modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 9 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND



Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifié, et notamment ses articles 139-6° et 140 concernant la modification du marché,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 16SGADL0121 du 30 juin 2016 autorisant le Président à signer un accord-cadre à bons de commande avec le groupement solidaire Transdev - Rapides de Saône-et-Loire / Autocars Girardot pour l'exécution du lot n° 5 des services de transports scolaires pour la desserte des établissements du second degré de la CUCM,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 17SGADL0327 du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer une modification n° 1 au contrat précité n° 1602205DSP,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD) dans l'ensemble de son ressort territorial. A ce titre, elle organise le transport scolaire pour les élèves domiciliés et scolarisés sur son territoire.

Depuis septembre 2016, le transport scolaire est gratuit pour tous les élèves du périmètre communautaire. Les circuits scolaires sont dédiés, c'est-à-dire uniquement à destination des établissements scolaires et le réseau scolaire a été construit dans une logique de transport collectif plutôt qu'à la personne.

Le contrat n° 1602205DSP, passé pour une durée de 4 ans du 01/09/2016 au 31/08/2020 avec le groupement solidaire TRANSDEV / RSL / Autocars GIRARDOT, est constitué des circuits desservant les collèges et les lycées du Creusot et de Montcenis. L'IUT et l'Université Condorcet sont desservis par l'arrêt « Jean Jaurès ».

Quatre circuits méridiens gratuits, aller et retour, sont proposés au départ des établissements scolaires à midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, permettant ainsi aux collégiens et aux lycéens de rejoindre leur habitation sur Le Creusot, Torcy ou le Breuil pour la pause déjeuner. Les élèves bénéficient d'un retour à 13 h 30.

Les élèves fréquentant le collège Les Epontots sont domiciliés sur la commune de Torcy mais également en grande majorité dans les quartiers « Pépinières » et « Tennis » du Creusot. Or, une seule ligne scolaire de midi (M501) prend en charge les élèves du collège à 12 h 25, les autres établissements étant desservis avant par ce même circuit.

Le temps de trajet entre le collège Les Epontots et le premier point d'arrêt « Torcy Poste » est de 3 minutes, ce qui ne présente pas de difficultés pour les usagers scolaires domiciliés à Torcy. Par contre, depuis ce point d'arrêt, les élèves du Creusot ont un cheminement piéton d'environ 700 mètres pour rejoindre le quartier du Tennis et d'au moins 1 200 mètres pour arriver au quartier Pépinière. Le temps passé au domicile pour déjeuner se trouve réduit et ce service n'est donc pas utilisé.

Afin d'améliorer le temps de pause méridienne, il est proposé la création d'une ligne supplémentaire dédiée, qui prendrait en charge les élèves du collège Les Epontots à 12 h 10 pour desservir les arrêts « Pépinière » à 12 h 14, « Tennis » à 12 h 16, « Torcy Poste » à 12 h 19, « Torcy tours » à 12 h 20, « Torcy Europe » à 12 h 21 et « Champ Cordet » à 12 h 22.

Le retour s'effectuerait à l'arrêt « Champ Cordet » à 13 h 33, « Torcy Europe » à 13 h 34, « Torcy Tours » à 13 h 35, « Torcy Poste » à 13 h 36, « Tennis » à 13 h 39, « Pépinières » à 13 h 41 pour une arrivée au collège Les Epontots à 13 h 45.

Avec cette nouvelle organisation, les élèves bénéficieraient d'une pause méridienne entre 1 h 10 et 1 h 20. Ce circuit fonctionnera le lundi, mardi, jeudi et vendredi, aller-retour. Il

engendrerait un temps de conduite d'1 h 56 quotidiennement et une distance de 10 km en charge et de 12 km en haut le pied.

Le tarif kilométrique de cette ligne supplémentaire est de 8,12 euros H.T., représentant une dépense additionnelle de 11 368,00 euros H.T. (10 km aller/retour par jour scolaire, soit 1 400 km pour 140 jours).

Il convient donc de conclure une modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP.

Récapitulatif contrat initial/modification n° 1/modification n° 2)

	<i>Maximum en km/heure</i>	<i>Montant en euros HT</i>
Contrat initial	655 992 km	3 509 385,60
Montants des révisions de prix depuis l'origine du contrat		91 761,90
Modification n° 1 - mise en place de médiateurs - art. 139-3° du décret 2016-360	9 200 heures	165 876,00
Montants des révisions de prix modification n° 1		2 458,57
Modification n° 2 – art. 139-6° du décret 2016-360	+ 1 400 km	11 368,00
<i>Nouveau montant du contrat HT révisions comprises à ce jour</i>		<i>3 780 850,07</i>

La base de calcul du pourcentage de la modification n° 2 étant celle du contrat initial + ses révisions de prix (article 140-II du décret 2016-360), la hausse s'élève donc à 0,3%.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP passé avec le groupement solidaire TRANSDEV / RSL / Autocars GIRARDOT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification, pour un montant de 11 368,00 € HT,
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

